

Concours Casting 7

Article 1- Organisation : La société Blancheporte Civad S.A.S. 22 rue de la Blanche Porte à Tourcoing, organise en France Métropolitaine, du 31 décembre 2019 au 28 janvier 2020 un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé "Casting 7" dont le règlement est déposé chez Maître Sébastien GOBERT, Huissier de Justice à Roubaix, associé de la SELARL Gobert, Plassy-Szypula, dépositaire du règlement complet de ce jeu.

Article 2- Participation

Cette opération est ouverte à toutes les femmes de plus de 45 ans disponibles à la date des prises de vue, soit le 20 mars 2020, domiciliées en France métropolitaine et ayant eu connaissance du concours, à l'exception des membres du personnel Blancheporte et de leurs familles.

Article 3- Modalités de participation

Les participations sont ouvertes du 31 décembre 2019 au 28 janvier 2020 inclus sur le site blancheporte.fr. Aucune participation ne pourra être enregistrée par téléphone ou par courrier.

Pour participer, il suffit :

- d'adresser sa candidature avant le 28 janvier 2020 minuit en complétant le formulaire en ligne depuis <http://www.blancheporte.fr>,
- de remplir les conditions de participation en indiquant ses nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse email, adresse postale,
- de décrire sa personnalité en quelques lignes et d'expliquer sa motivation à participer au concours,
- de joindre deux photos récentes : une de face, une en pied (poids maximum autorisé par mail : 1.5 Mo)

Un récépissé automatique vous sera envoyé.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du Concours sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination de la candidature. Aucune information ne sera donnée oralement. Les gagnantes seront averties par Blancheporte par e-mail. À ce titre, l'adresse e-mail est obligatoire.

Article 4 - Détermination des Gagnantes et Autorisations

Après la clôture de l'appel à candidatures, 6 personnes seront désignées gagnantes par un jury composé de membres du personnel Blancheporte. Seront choisies 6 femmes représentatives, selon ce jury, de la femme de 45 ans et plus. Le choix se faisant sur base de critères subjectifs et non quantifiables, aucune contestation ne saurait être recevable. Les 6 gagnantes seront averties par e-mail et contactées par téléphone. Les participantes non retenues ne seront pas prévenues individuellement.

Les résultats seront rendus publics à partir du 3 juin 2020.

Les 6 gagnantes autorisent, à titre gracieux, Blancheporte à publier leur nom, ville, code postal, les réponses données au questionnaire de personnalité ainsi que la reproduction et la diffusion des photos et de la vidéo prises lors de la journée du 20 mars 2020, sur les sites de Blancheporte en France et en Belgique, et sur les pages officielles des réseaux sociaux sur lesquels Blancheporte est présent. Cette autorisation vaut pour une durée de 5 ans à compter de la première diffusion. Dans le cadre d'une rétrospective et avec l'accord des gagnantes, les photos pourront éventuellement être utilisées après cette durée de 5 ans.

Toutes les participantes autorisent les vérifications concernant leur identité, âge et coordonnées ; toute indication fausse ou erronée entraîne systématiquement l'annulation de la participation.

Article 5 - Dotation

Les participantes s'engagent à se rendre disponibles 1 journée complète (hors temps de déplacement) le 20 mars 2020. En cas de non disponibilité, Blancheporte se réserve le droit

de sélectionner une autre participante.

Les 6 gagnantes bénéficient de :

- une journée de prise de vues et de vidéo avec photographe et vidéaste professionnels, coiffeur-maquilleur et styliste. Cette journée se déroulera le 20 mars 2020 dans la métropole Lilloise.
- le dressing proposé lors de leur venue + des cadeaux, valeur totale 250 euros environ.
- une présentation de leur journée sur le blog du site Blancheporte avec descriptif de leur expérience. La mise en ligne des photos et vidéos se fera à partir du 3 juin 2020 sur le site Blancheporte.fr et sur les réseaux sociaux.

Blancheporte réserve et prend à sa charge pour chacune des gagnantes.

- Les frais de transport choisis d'un commun accord du lieu de résidence au lieu de prise de vues, en train, avion ou en remboursant les frais kilométriques engagés.
- L'hébergement.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnantes à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit. Ce lot ne pouvant être ni cédé à titre onéreux ni gratuit. Blancheporte se réserve le droit de remplacer un lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'indisponibilité du lot initialement prévu.

Article 6- Responsabilité

La participation au jeu concours "Casting 7" implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Blancheporte décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique. Blancheporte ne pourrait être tenue pour responsable si, au cas où les circonstances les y obligeaient, ce jeu concours devait être modifié ou reporté.

Article 7- Remboursement des frais de soumission de la candidature

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Si l'internaute ne se trouve pas dans la situation exposée ci-dessus, les frais de participation (sur la base forfaitaire de 3 minutes de connexion) seront remboursés sur demande écrite, accompagnée d'un justificatif à Blancheporte - Service Clientèle - 59971 Tourcoing cedex (timbre de demande de remboursement remboursé sur demande au tarif lent en vigueur).

Article 8 : Force majeure

Blancheporte ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Concours, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Article 9 - Informatique et Libertés

Les informations à caractère personnel demandées sont obligatoires et nécessaires à Blancheporte pour la prise en compte et la validation de la participation, la détermination des gagnantes. Elles sont conservées pour une durée allant jusqu'à 6 mois après la clôture du casting, le 3 juin 2020. Les participantes disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les données les concernant et d'opposition à leur traitement en écrivant à Blancheporte, Service Clientèle - 59971 Tourcoing Cedex, avec nom, prénom, adresse, numéro de client éventuel et une copie de la pièce d'identité. Les données personnelles (nom, prénom, photo) des gagnantes sont conservées pendant 5 ans.

Article 10 - Loi applicable et Règlement

Le présent Concours est exclusivement soumis à la loi française.

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet.

Il ne sera répondu à aucune demande par téléphone concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du concours. Aucune contestation ne sera recevable 1 mois après la clôture du casting, le 3 juin 2020. Tout différent né à l'occasion du casting fera l'objet d'un règlement à l'amiable. A défaut d'accord dans les 2 mois, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.